

[2.1.0] Régularisation en caisse

Formation interne théorique
Thème 1- Principes





Rappel du contexte de version

- ✔ Solution Horanet GO Sport & Loisirs
- ✔ Version 2.1.0.0
 - Qualification par fonctionnalités (« release candidate »)



Objectifs de la régularisation de caisse

- ✓ Rectifier une commande après la fermeture de la session
- ✓ Respecter la norme NF525



Objectifs de la formation

Lors d'une vente d'un article

- ✓ Définir la norme NF525
- ✓ Détailler les principes théoriques de la régularisation via la présentation des cas d'usages



Sommaire

1. Principes de la norme NF525

- a) Origine de la norme
- b) Contraintes imposées par la loi
- c) Obligation de certification



Sommaire

2. Principes de la régularisation – Théorie

- a) Origine du besoin
- b) Rappel d'une durée de session de caisse
- c) Principes de gestion de cas d'usages



Avez-vous des questions / remarques ?

- Une pause questions à la fin de chaque partie

Merci de noter vos questions et vos remarques



1

Principes de la norme NF525

- ✓ Origine de la norme
- ✓ Contraintes imposées par la loi
- ✓ Obligation de certification



Origine de la norme

✓ De quoi s'agit-il ?

La norme NF525 correspond à l'article de loi 286-I-3 bus du code général des impôts.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, afin de lutter contre la fraude à la TVA, tous les professionnels assujettis à la TVA qui réalise des transactions avec des particuliers sont tenus d'utiliser un matériel sécurisé.

Elle concerne donc les logiciels ou système de caisse, les obligeant à respecter certaines conditions et contraintes de fonctionnement.



Contraintes de fonctionnement pour un système de caisse

✓ Inaltérabilité des données

Le logiciel ou système utilisé doit permettre d'enregistrer toutes données relatives aux règlements sans qu'elles puissent être altérées.

Ce que ça signifie :

- La vente est enregistrée définitivement
- Toute modification laisse une trace
- Aucune suppression « silencieuse » possible
- Historisation de toutes les actions, par qui (les anciennes valeurs sont conservées)



Contraintes de fonctionnement pour un système de caisse

✓ Sécurisation des données

Le logiciel ou système utilisé doit être en mesure de sécuriser les données d'origine, toutes modifications éventuelles et les données permettant la production des pièces justificatives.

Chaque transaction doit être « scellée » et « sécurisée ».

Dans ce cas, les signatures électroniques, du chaînage ou du hachage cryptographique peut être utilisé.

Ex : DELETE FROM Payments : ne doit pas être possible.



Contraintes de fonctionnement pour un système de caisse



Conservation des données

Le logiciel ou système utilisé doit permettre le calcul et l'enregistrement des données cumulatives et récapitulatives, intègres et inaltérables dans le cadre de clôtures journalière, mensuelle et annuelle

L'administration demande les ventes, les clôtures de caisse, les annulations de ventes, les remboursements. Le professionnel doit pouvoir les restituer sans altération et dans un format exploitable.

Le logiciel doit prévoir des sauvegardes, des clôtures journalières, mensuelles et une conservation à longue durée des données



Contraintes de fonctionnement pour un système de caisse

✓ Archivage des données

Le logiciel ou système utilisé doit permettre d'archiver les données enregistrées selon une période choisie (au maximum annuelle ou par exercice) dans le but de figer les données et donner date certaine aux données archivées.

Ex : dans le cas d'un contrôle fiscale Le logiciel doit pouvoir produire un export structuré, horodaté, complet et cohérents sur une période donnée



Contraintes de fonctionnement pour un système de caisse

✓ En cas de non-conformité

Une amende de 7500 € est délivrée par unité concernée.



Obligation de certification

- ✓ La loi de finances de 2025 supprimait au départ la possibilité de s'autocertifier tous les ans.

Seule une certification produite par un organisme accrédité dans les conditions à l'article L. 433-4 du code de la consommation permettait d'attester de la conformité de l'outil utilisé.

Le gouvernement est revenu sur cet aspect, il est encore possible de s'auto-certifier.



Vrai ou faux ?

- Une société est désormais obligée de s'autocertifier.
- Toute donnée peut-être supprimée ou altérée sans trace.



En bref

- ✓ La norme NF525 transforme une caisse en un système traçable, infalsifiable, auditable et historisé.
- ✓ L'obligation d'une certification externe est actuellement levée par le gouvernement



**Avez vous des
questions /
Remarques ?**





2 Principes de la régularisation – théorie

- ✓ Rappel sur les sessions de caisse
- ✓ L'origine du besoin
- ✓ Principe de gestion de cas d'usages



Rappel sur les sessions de caisse

- Regroupe **toutes les informations de ventes** (paiements / commandes) réalisées sur une période (date de début et date de fin)
- Une session de caisse peut-être initialisée par un utilisateur interne du BackOffice à partir de TVCB ou par un utilisateur final via l'automate de vente



Rappel sur les sessions de caisse

Attention : une opération de régularisation ne peut-être en réalisée en BackOffice que sur une session **fermée ou clôturée**.



L'origine du besoin

- Une erreur a été commise sur une commande
 - Moyen de paiement choisi erroné

Exemple : le paiement a été fait en carte bancaire et c'est « espèces » qui a été enregistrée.



L'origine du besoin

- Une erreur a été commise sur une commande

Exemple : un pass 10 entrées piscine a été vendu au lieu d'un pass 10 entrées bien-être.



Principes de gestion des cas d'usages

- Modification d'un article vendu
 - La commande en cours est annulée.
 - Une nouvelle commande de régularisation est réalisée avec création d'une nouvelle vente
 - Il peut y avoir un impact sur les contrats



Principes de gestion des cas d'usages

- Modification du paiement associé à l'article
 - La commande est annulée
 - Une nouvelle commande de régularisation est réalisée avec création d'une nouvelle vente.



Limite de gestion de cas d'usages

- La régularisation ne permet pas la création de commandes ou de réaliser des ventes.
 - La commande est annulée
 - Une nouvelle commande de régularisation est réalisée avec création d'une nouvelle vente



En bref

- ✓ La régularisation est à réaliser lors d'une erreur sur une commande
- ✓ Une nouvelle commande de régularisation avec de nouvelles écritures est générée
- ✓ Une régularisation ne peut être réalisée que sur une session clôturée.



**Avez-vous des
questions /
Remarques ?**





Pour retrouver les informations, quelques liens

- [Régularisation de caisse : principes de la norme NF525](#)
- [Régularisation de caisse : principes](#)



FIN

Merci beaucoup pour votre écoute et votre participation !

FIN

